

**Arrêté temporaire n°26-AT-0045
Portant réglementation du stationnement**

PLACE DU MAIL

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-11,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 05/09/2025 émise par M COUTAND Baptiste demeurant 10 rue de la Folie 85700 SEVREMONT aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement,

CONSIDÉRANT que le vin d'honneur du mariage de Monsieur COUTAND Baptiste et de Madame GRESEAU Pauline, qui se déroulera le 30 mai 2026 rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 30/05/2026, PLACE DU MAIL,

ARRÊTE

Article 1

Du vendredi 29 mai à partir de 20h00 au samedi 30/05/2026 inclus, :

- le stationnement des véhicules est interdit PLACE DU MAIL. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules relevant de l'organisation de l'événement. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.
- A l'issue de la journée du 30 mai 2026, les ganivelles servant à fermer l'accès à la place devront être rangées telles qu'elles étaient le vendredi 29 mai.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, M COUTAND Baptiste.

Article 3

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 14 avril 2026

Le Maire de Sèvremont



Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- M COUTAND Baptiste
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- SOVETOURS
- Gendarmerie Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Centre de secours - Pouzauges
- Maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure
- Car du Bocage

- *Transport scolaire Pouzauges*

ANNEXES:

Demande d'arrêté de circulation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Coutand Baptiste
rue de la Folie
85700 SEVREMONT
0626554744
geseau.pauline85700@gmail.com

Mairie de Sevremonk
le 5.09.2025

Objet: demande d'arrêté municipal

Madame, monsieur,

Suite au présent contrat de location de la salle des fêtes de St Michel Nt Mercur, pour le vin d'honneur de notre mariage, qui aura lieu le 30 mai 2026, nous vous demandons d'accéder à la place du mail "champ de Boiree", afin de pouvoir accueillir nos invités.

Veillez agréer, madame, monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Coutand Baptiste

